#### DÉPARTEMENT RÉPUBLICAIN ORGANE

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

Le abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 contimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration CAMORS. - 1, RUE DES CAPUCINS, 1. - CAMORS

A. COUESLANT, Directour.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, nº 34, et Place de la Bourse, nº 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les an-nonces pour le Journal.

25 cent. ANNONCES (la ligne).....

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

# LA LOI BÉRENGER

ET LES CONSEILS DE GUERRE

La Chambre vient d'accomplir une petite réforme qui, pour n'avoir pas fait grand bruit, n'en est pas moins fort heureuse : elle a étendu le bénéfice de la loi de sursis à la juridiction militaire.

On ne s'explique pas qu'au moment du vote de la loi Bérenger qui, comme on sait, permet de surseoir à l'exécution des peines, on ne se soit pas décidé à permettre aux juges militaires d'appliquer cette mesure bienveillante lorsqu'ils se trouveraient en présence d'un condamné frappé pour une première faute.

Précisément le code militaire est si rigoureux qu'il était tout à fait indiqué de permettre aux juges de recourir au système de

Les juges ont souvent appliqué une peine à un coupable parce que la matérialité des faits leur en faisait une obligation, mais ils étaient sans doute les premiers à reconnaître que l'avertissement permanent qu'est le sursis aurait suffi. Un condamné, sous l'empire de la menace de l'application d'une peine est souvent capable de s'amender. Au reste, on a eu l'exemple d'officiers comme l'amiral Humann, commandant en chef de l'escadre de la Méditerranée et le général Zédé, gouvernerneur militaire de Lyon, appliquant spontanément la loi Bérenger en matière disciplinaire.

Il y aurait là un précédent qu'on pourrait suivre sans se voir accusé de porter atteinte à la discipline militaire. On est d'ailleurs certain que les juges n'abuseront pas de la permission qui leur est octroyée et qu'ils n'useront qu'à bon escient da droit de surseoir à l'exécution de la peine.

On pourrait donc concilier la discipline avec l'humanité. La Chambre a été bien inspirée en votant cette réforme.

Il ne reste plus qu'à demander au Sénat de la ratifier à bref délai.

C. R.

# CHAMBRE DES DEPUTES

Séance du 16 novembre

PRÉSIDENCE DE M. JAURÈS, VICE-PRESIDENT

La Chambre continue la discussion du budget de la guerre.

M. Dejeante demande la supression des aumoniers dans les hôpitaux militaires. Le général André s'y oppose; par 304 voix, contre 236 cet amendement est rejeté. Le lieutenant-colonel Rousset, voudrait que

le ministre sit connaître les motifs des refus opposés aux demandes de secours formées par les anciens soldats; après discussion, l'ordre

du jour pur et simple est voté. Les articles 51 à 64 sont votés ; un projet de résolution tendant à hâter la mise à l'ordre du jour du Sénat, des projets relatifs à l'exécution de la loi de sursis par les tribunaux militaires

est voté.

Le budget de la guerre est rapidementvoté; la Chambre passe au budget des colonies.

M. Hubert parle dans la discussion généra-le; il voudrait que l'on rattachât l'armée coloniale au ministère des colonies.

M. Hubert des pare la protection de

M. Hubert demande que la protection de l'indigène soit plus étendue.

M. Doumergue ministre des colonies, dit que le gouvernement fera le nécessaire. M. Berry voudrait que la commission d'en-

quête sur l'affaire Humbert soit nommée vendredi.

M. Guieysse demande les pouvoirs judiciaires, pour cette commission. Et la séance est levée.

## INFORMATIONS

L'enseignement secondaire

MM. Lintilhac, Clémenceau, Maxime Lecomte et d'Aunay, viennent de déposer un amendement à l'article 2 du projet Chaumié, demandant la suppression do paragraphe 2 de l'article 2.

#### Le roi d'Italie à Cherbourg

Le roi et la reine d'Italie se rendant en Angleterre, sont arrivés hier à Paris; ils en sont repartis à 10 heures et sont arrivés dans la matinée à Cherbourg, d'où ils se sont embarqués pour Londres.

Le roi et la reine d'Italie ont débarqué en Angleterre dans la soirée d'hier.

#### L'Affaire Dreyfus

Les journaux annoncent que suivant la promesse qu'il en avait faite à la Chambre, le général André a fait procéder à une longue enquête administrative sur l'affaire Dreyfus. Les pièces du dossier ont été minutieusement examinées.

Le résultat de cet examen, qui a duré six mois, serait qu'une demande en révision va être prochainement soumise au garde des sceaux.

#### Duel Bertaux-Berthoulat

Samedi matin, à la suite d'un vif incident qui s'était produit à la Chambre, une rencontre a eu lieu entre MM. Berteaux et Berthoulat députés de Seine-et-Oise.

Deux balles ont été échangées sans résul-

#### Duel mortel

Un duel mortel a eu lieu hier matin à Paris, dans l'île de la Grande-Jatte, entre M. Lautier, fils d'un bijoutier de Toulouse et M. Charles Ebelot, avocat à Toulouse.

Au premier engagement M. Lautier a été atteint sous l'aisselle droite par l'épée de son adversaire; il s'est affaissé et a expiré pres-

M. Ebelot a été mis à la disposition de la

#### PROCHAINEMENT

« JOURNAL DU LOT » PARAITRA

SUR 6 COLONNES

et sera composé

EN CARACTÈRES NEUFS

# CHRONIQUE LOCALE

#### Vote de nos députés

Sur le scrutin relatif à la nomination d'une commission d'enquête sur l'affaire Humbert, les voix de nos députés se sont réparties de la façon suivante :

Contre: MM. Rey, Vival. Pour : M. Lachièze.

#### Contributions directes

Un concours sera ouvert, au mois de jan-

vier 1904, pour le surnumérariat dans l'administration des contributions directes.

Les jeunes gens qui auraient l'intention de s'y présenter trouveront, auprès du directeur des contributions directes de leur département, tous les renseignements relatifs aux conditions du concours et aux pièces à fournir à l'appui de leur demande d'admis-

Pour être admis à concourir, les candidats ne devront pas être âgés de moins de dix-huit ans ou de plus de vingt-quatre ans au 1er janvier 1904.

La limite d'âge est étendue toutefois jusqu'à l'âge de vingt-sept ans, pour les jeunes gens qui ont accompli plus d'une année de service militaire dans l'armée active.

Les candidats devront être monis d'un diplôme complet de bachelier.

Le registre d'inscription des candidatures sera irrévocablement clos le 30 novembre

#### CAHORS

#### CONFÉRENCE FRAYSSINET

Samedi soir, à 8 heures et demie, a eu lieu la conférence publique donnée par la section du Lot de la Ligue des Droits de l'Homme et da Clioyen.

Disons tout de suite qu'elle a bien réussi. M. Mazières présidait en l'absence de M. Costes, retenu à Paris par la maladie. En une allocution des plus aimables, le très sympathique adjoint au maire a présenté le jeune conférencier : jeune avocat, et des plus brillants, du barreau de Toulouse, écrivain très distingué des grandes revues régionales, auteur d'un ouvrage de premier ordre présenté en thèse de doctorat « La République des Girondins » et surtout infatigable apôtre des idées démocratiques du Sud-Ouest.

C'était plus qu'il n'en fallait pour faire entendre M. Marc Frayssinet avec sympatie par les 500 cadurciens présents; la voix claire et chaude, l'émotion communicative de l'auteur firent le reste.

Ce fut une attention soutenue pendant une grande heure, coupée de temps en temps par des applaudissements. On se fût cru dans une salle d'Université, en face d'un maître sincère, qui cherche non à éblouir, mais à instraire. Et c'est en effet d'instruction que l'on nous entretenait, de « l'Instruction de la démocratie ».

Sur trois points, a dit M. Marc Frayssinet, le peuple a besoin de développer sa compétence pour être conscient de ses destinées. En politique, son rôle est mécanique, il va voter et nes'inquiète plus. Des questions posées devant ses délégués, députés, sénateurs, conseillers généraux, il se soucie trop peu. Combien en est-il parmi nous, interroge l'orateur, qui soient renseignés sur la question de l'impôt sur le revenu depuis si longtemps à l'ordre du jour?

S'il s'agit de politique extérieure, c'est alors la complète déroute ; il ne faut pas que le sentiment seul préside à nos alliances ; il y faut aussi l'intérêt. Et voilà pourquoi le referendum serait une heureuse innovation, il obligerait chacun à se rendre compte d'une façon approfondie de la marche des affaires publiques. De la sorte, on éviterait les soubresauts qui ont caractérisé l'histoire de la France au XIXe siècle : deux républiques suivies de réactions. Il ne faut pas que pareil sort échoit à la 3e démo-

Sur les questions économiques, même incompétence chez la plupart. D'aucuns ont

peur des mots, d'autres ne veulent pas voil qu'entre les deux éléments de la société: capital et travail, il est nécessaire qu'il y ait entente. Là dessus, l'orateur passe rapidement en revue la législation ouvrière de 1789 à nos jours ; il montre la liberté déréglée des patrons, maintenue par la Révolution, l'oppression des ouvriers consacrée par l'Empire et les Restaurations.

Avec la 2º République, l'Etat intervient entre les deux classes et le second Empire est obligé de consacrer le droit de grève.

Enfin la troisième République a organisé les syndicats. Du mouvement des coopératives chacun doit être instruit, aussi bien les travailleurs agricoles que les travailleurs d'usine. Que d'enseignements à tirer des associations qui se créent partout, en Dordogne par exemple, pour la culture des vigno-

Puis l'orateur a abordé la question spirituelle au point de vue historique d'abord, au point de vue pratique ensuite. Il a rappelé les bienfaits de la première séparation des Eglises et de l'Etat (1794-1800) amenant les ministres des différents cultes à officier ensemble ou successivement, dans les mêmes temples.

Puis vient le Concordat par lequel l'Eglise catholique a repris ses anciennes positions; comment l'en déloger aujourd'hui ? « L'anticléricalisme » est bien, dit M. Frayssinet, mais il n'est pas suffisant; on ne fait bien disparaître que ce que l'on remplace ; et, dans le passé, l'Eglise a tenu tant de place! Le « libre penseur » doit penser, réfléchir, savoir ; il doit mettre la méthode scientifique au lieu et place du dogme et ne pas substituer une foi à une autre. A cette seule condition, la démocratie sera gardée de · l'emprise » du cléricalisme pour jamais.

La conclusion est donc qu'il faut s'instruire et s'instruire toujours, quand on est un démocrate vraiment digne de ce nom.

Mais comment obtenir toutes ces connaissances? M. Frayssinet cherche à nous l'apprendre; il passe d'abord en revue les moyens actuels : l'école primaire, le journal et les élections ; l'école primaire, dit-il, est insuffisante parce qu'elle nous garde trop peu de temps; à 12 ans le gros de la nation la quitte pour le travail quotidien. Quant au journal, le plus souvent il n'est la que pour son feuilleton ou pour les gros mots qui y sont écrits ; restent les réunions électorales; elles ne sont pas des explications de programmes, mais bien pluiôt des assirmations de promesses plus ou moins fallacieuses. - Le seul moyen préconisé par l'orateur, c'est la rencontre fréquente de ceux qu'il appelle les « intellectuels » avec les « manuels ». Toutes les raisons qui militent en faveur de ces contacts heureux, il les donne et elles sont excellentes ; il invite à la formation de groupements, d'Universités populaires; voilà le grand mot, le vrai but.

Aux hommes de bonne volonté d'essayer la mise en pratique de ce programme, de ces conseils. C'est évidemment le vœa cher à tout démocrate.

En terminant, nous pouvons rendre justice à M. Marc Frayssinet, c'est qu'il ne se fera jamais taxer de « flagorneur » du peuple ; il aime la démocratie et lui dit ses vé-

Plaise au ciel que tous les orateurs de réunion publique aient cette conscience et cette éloquence! et la République sera indéracinable.

# LE BANQUET

#### l'Amicale des Instituteurs du Lot

A l'exemple de leurs collègues des autres départements, il y a environ un an, les instituteurs et institutrices du Lot fondèrent l'Amicale, c'est-à-dire s'organisèrent en association pour la défense de leurs droits et de leurs légitimes revendications.

Après l'imposant congrès des Amicales qui eut lieu à Marseille, et qui consacra avec tant d'éclat la puissance réelle et méritée des pionniers de l'idée laïque, au moment où devant les Chambres la question de l'enseignement est si vivement discutée, l'œuvre de solidarité créée l'an dernier par les instituteurs du Lot, méritait d'être à son tour consacrée en une fête.

C'est dimanche qu'a eu lieu cette fête De tous les points du département. Instituteurs et institutrices sont venus au chef-lieu, au siège social de leur association pour manifester combien sont étroits les liens qui les unissent dans une même idée, dans de mêmes besoins, dans un même but.

Et si tous encore n'ont pas répondu à l'appel des organisateurs : si quelquesuns indécis ou indifférents n'ont pas adhéré à cette œuvre de solidarité qu'est l'Amicale la fête de dimanche dont le succès a été si grand, les décidera certainement à comprendre que ce n'est que par l'union de tous les concours, de tous les esprits que les revendications les plus légitimes ont chance d'aboutir.

Le succès de la fête de dimanche a dépassé les prévisions les plus optimistes; mais nous regrettons que de tous nos représentants, M. Cocula seul, ait pu répondre à l'appel des organisateurs. - Nous devons ajouter cependant, que M. Costes était retenu à Paris par la maladie.

Vaillant lutteur, dévoué champion de l'idée laïque, le républicain Cocula n'avait pas cru devoir se tenir à l'écart d'une manifestation laïque: contrairement à d'autres, il estime que l'instituteur n'est pas un agent politique, duquel les candidats doivent exiger des services électoraux, mais un serviteur dévoué de la cause démocratique.

Les acclamations qui ont salué le ferme républicain Cocula lui ont prouvé que les instituteurs savaient apprécier les franches attitudes.

#### L'Assemblée générale

A 10 heures, dans la salle du Conseil municipal, les membres de l'Arnicale se sont réunis en assemblée générale ; le secrétaire a donné lecture des divers rapports et procès verbaux et le trésorier a fait connaître la situation florissante de la caisse.

A 11 heures et demie, la réunion était terminée : les membres de l'Amicale reçurent alors M. de Monzie, M. le Préfet, M. Cocula, M. Maurellet et, réunis hors séance, votèrent à l'unanimité les deux adresses suivantes:

ADRESSE AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Les membres de l'Association Amicale des Instituteurs du Lot, à l'issue de leur Assemblée Générale, ont l'honneur de prier M. le Président de la République de vouloir bien agréer l'hommage de leur profond respect pour sa personne et l'expression de leur attachement inébranlable à la République.

ADRESSE AU MINISTÈRE

Les membres de l'Association Amicale des Institutrices et des Instituteurs du Lot, à l'issue de leur Assemblée Générale, ont l'honneur d'adresser à M. Combes et à ses collaborateurs, avec l'assurance de leur respectueux dévouement leurs plus chaleureuses félicitations pour l'éner-gie avec laquelle le gouvernement poursuit l'œuvre de laïcisation et de Défense Répu-

Ces deux adresses votées, les membres quittent la salle de réunion et se dirigent vers la salle des Variétés, où doit avoir lieu le banquet.

#### Le banquet

A midi précis, les convives au nombre de 300 environ pénètrent dans la salle et prennent place autour des longues tables habilement arrangées.

Quelques drapeaux forment trophées, de jolis bouquets fleurissent la table d'honneur où sont assis : M. de Monzie, chef de cabinet du ministre de l'Instruction publique, président d'honneur ; M. le préfet du Lot, M. Cocula, sénateur, M. Maurellet, inspecteur d'académie, M. Mazières, adjoint au maire; MM. les inspecteurs primaires du Lot à l'exception de celui de Figeac, Mlle Bonnet, MM. Vidal, Bouyé, membres du Conseil départemental; M. Gazel, proviseur du Lycée; Mlle Ca-

mus, directrice du Collège; M. Suquet, président de la Société de Secours mutuels; Mme Bénéchie, les délégués des amicales: MM. Lachoux du Lot-et-Garonne, Chirac de la Corrèze, Lamaud de la Dordogne, Pouzergues du Tarn et-Garonne, Nairabèze, du Cantal; M. Gaignebé président de l'Amicale, M. Rajade vice-président, M. Charles trésorier, MM. Brunet, Ayrot secrétaires, et les membres du Conseil d'administration.

La presse était représentée par la Dépêche, l'Union Républicaine, la France du Sud-Ouest, le Journal du Lot.

Le dîner excellemment servi par l'hôtel des Ambassadeurs, comprenait un menu exquis ainsi composé:

> Potage riche Hors-d'œuvre variés Saumon sauce mayonnaise Filet de bœuf financière Jambon glacé Dindonneaux rôtis Petits pois à la Française Petits gâteaux frais Dessert varié Café — liqueurs

Les convives font grand honneur à ce repas pour lequel M. Lasaygues a droit à de vifs éloges.

Mais voici le moment des toasts.

DISCOURS DE M. LE PRÉFET M. le Préfet s'exprime à peu près ainsi :

MESDAMES, MESSIEURS, J'ai été très touché de la gracieuse invitation que m'a adressée le comité d'organisation de cette réunion, et je suis particulièrement heureux d'avoir pu y répondre pour vous apporter la nouvelle assurance du très vif intérêt que je porte au personnel de l'enseignement primaire (Vi/s applaudissements).

Il me paraît que je suis suffisamment connu de vant tous pour personnel avoir besoin d'expri-

de vous tous pour ne point avoir besoin d'expri-mer longuement, ici, les sentiments que j'ai, en de si nombreuses occasions, traduits par des actes depuis le temps, lointain déjà, ou le Gouvernement me fit l'honneur de me confier l'admi-nistration de ce département.

Aussi me garderai-je d'abuser plus longtemps de votre patience ; aussi bien il vous tarde d'entendre la bonne parole du sympathique et distingué représentant de M. le Ministre de l'Instruction publique (Applaudissements,

Je veux seulement souhaiter la bienvenue à M. De Monzie, et exprimer, au nom de tous, nos respectueuses sympathies aux distingués membres du Parlement qui avaient le ferme espoir d'être des nôtres et que des devoirs impérieux tiennent éloignés de nous.

Il me reste à invoquer le sentiment qui préside à cette réunion pour vous convier à lever vos verres en l'honneur du vénéré Président de la République française (Applaudissements pro-longes ; cris : Vive Loubet).

M. Gaignebé, président de l'Amicale se lève ensuite et prononce d'une voix très nette, le discours suivant :

DISCOURS DE M. LE PRÉSIDENT DE L'AMICALE

MESDAMES, MESSIEURS,

Au nom de l'Association amicale des Instituteurs et institutrices publics et laïques du Lot. je vous remercie d'avoir bien voulu accepter

Votre présence à notre fête de famille est pour nous une preuve éclatante de votre sympathie our notre Association et pour les écoles de la République.

Nos remerciements iront tout d'abord à M. de Monzie, chef de Cabinet de Monsieur le Ministre de l'Instruction publique, qui avec une bonne grâce charmante, dont nous avons été ravis, mais non surpris, a bien voulu accepter de présider notre banquet.

Rien ne pouvait nous toucher plus vivement que la présence au milieu de nous de celui que notre chef suprême, le grand maître l'Université, a investi de sa haute confiance

Nous y voyons une marque de l'incessante sollicitude que les pouvoirs publics portent au corps enseignant primaire (applaudissements

Je vous remercie également, M. le Préfet, d'être venu assister à notre fête et je saisis avec empressement cette occasion pour vous témoigner notre gratitude car nous savons que nos intérêts matériels et moraux dont vous avez la garde sont l'objet de vos soins vigilants (vifs applaudissements

A notre tour laissez-moi vous dire, M. le Pré-fet, que les Instituteurs du Lot tout en conservant le sentiment de leur dignité professent le plus grand respect pour leurs chefs hiérarchi-ques ; ils sont en outre pénétrés de l'importance de la mission que le Gouvernement de la République leur a confiée et je puis vous assurer que leur constante préoccupation est de former pour la patrie des citoyens libres et éclairés qui, connaissant toute l'étendue de leur droits, n'en seront que plus soucieux à mieux remplir tous

leurs devoirs (Salve d'applaudissements) Nous sommes fiers et heureux de vous avoir à nos côtés, M. l'Inspecteur d'Académie, vous dont les encouragements et les conseils avisés ne nous font jamais défaut, vous qui nous avez défini notre caractère d'éducateurs laïques avec une élévation de vue et une noblesse de sentiments que donnent seules des convictions profondes et généreuses. Nous ne comptons plus M. l'Inspecteur d'académie les témoignages d'estime et, si vous me le permettez, je dirai même d'affection que vous ne cessez de prodi-guer à votre personnel. Le bureau de l'Amicale en particulier par la cordialité des entretiens que vous lui avez accurdés a pu se pénétrer de cette pensée que tout ce qui part du cœur va au coeur (vi/s applaudissements). C'est avec le sentiment de notre respect que

nous vous disons: Merci, Monsieur l'Inspecteur

Nous nous félicitons aussi de la présence de MM. les Inspecteurs primaires dont l'autorité empreinte de justice et de bienveillance nous garde journellement dans notre œuvre d'éducation et d'instruction populaires (applaudisse-

Vous avez bien voulu accepter notre invitation. M. le Directeur de l'Ecole Normale, vous saviez que vous trouveriez ici des maîtres auxquels vous avez prodigué vos enseignements et qui vous en ont gardé un si reconnaissant sou-

venir (applaudissements).

Nous avons aussi l'agréable mission de remercier Mademoiselle la Directrice du collège et M. le Proviseur du lycée qui ont bien voulu en se joignant à nous prouver une fois de plus que l'esprit de solidarité engloble la famille uni-

versitaire tout entière (applaudissements) N'est-ce pas un même sentiment de solidarité qui nous procure la satisfaction de vous compter parmi nos convives, M. le Président de la Société de Secours mutuels. Vous vous êtes dit sans doute que s'il est deux groupements bien faits pour se donner un appui sincère c'est le secours mutuel et l'Amicale.

Nés tous les deux de l'esprit de solidarité, le secours mutuel nous aide à supporter les ennuis matériales disons le met les misères de l'heure

matériels, disons le mot, les misères de l'heure présente, tandis que l'Amicale travaille à nous

faire un avenir meilleur (applaudissements). Nous avons l'honneur de posséder au milieu de nous notre sympathique représentant au Sé-nat, M. Cocula, qui, en toute occasion, au sein des Assemblées comme au milieu de ses élec-teurs, a toujours manifesté hautement en qu'elle estime il tenait l'Ecole laïque et le corps enseignant (tonnerre d'applaudissements)

M Mazières, adjoint au maire de Cahors, représentant d'une municipalité qui réserve tou-jours le meilleur accueil aux instituteurs (ap-

Messieurs les délégués des Amicales voisines, qui ont bien voulu venir fraterniser aujourd'hui

Messieurs les représentants de la presse républicaine régionale et locale, qui soutiennent avec tant d'ardeur le bon combat pour l'école laïque

A vous tous, Messieurs nos invités : chefs vé nérés, amis du parlement, de la presse, mem-bres honoraires, délégués, camarades, recevez toute notre reconnaissance pour l'honneur que vous faites en ce jour à notre jeune Association

(applaudissements répétés). Et maintenant, dois-je vous parler du but que nous poursuivons?

Il vous est connu sans doute étant commun à toutes les Amicales de France et ayant l'approba-tion du Gouvernement au Congrès de Bordeaux d'abord, puis à celui de Marseille.

L'Amicale du Lot, ainsi que ses émules, désire grouper tous les primaires en une véritable famille ayant pour règle de conduite la devise : « Un pour tous, tous pour un. » (Applaudisse-

Ses membres cherchent à obtenir une amélioration de leur situation tout en travaillant à leur perfectionnement professionnel.

Inutile de dire qu'ils sont animés de convictions ardemment républicaines et qu'ils sont persuadés que leur enseignement intellectuel et moral contribuera à amener l'avènement d'une ère de justice, de paix, de bonheur. (Vifs applaudissements).

#### Mes chers camarades,

Vous m'en voudriez de garder plus longtemps la parole et de retarder le moment où il vous sera donné d'entendre des voix autrement éloquentes et autorisées que la mienne. Si je ne parle pas de mes légitimes aspirations, c'est que je suis certain que les amis qui nous entourent, sont bien au courant de notre situation et qu'ils désirent de tout cœur la réalisation de nos espé-

En terminant, je vous invite à lever votre verre à notre président, M. de Monzie, à M. le Préfet, à M. l'Inspecteur d'Academie, à tous nos

invités. (Applaudissements). Quand les applaudissements sont cal-

més, M. l'Inspecteur d'Académie, prend la parole, et vivement applaudi, parle en ces termes:

DISCOURS DE M. L'INSPECTEUR D'ACADÉMIE

#### MESDAMES, MESSIEURS, En remerciant le bureau de l'Association ami-

cale des instituteurs et des institutrices du Lot de m'avoir invité à cette fête, et son président, M. Gaignebet, des paroles aimables qu'il m'a adressées, je tiens tout d'abord à vous exprimer le vif plaisir que j'éprouve à me trouver au milieu de vous. Vous savez tout l'intérêt que je porte aux Ϝvres qui ont pour but de resserrer entre les membres du personnel les liens de solidarité confraternelle; aussi ne puis je que me réjouir de voir les instituteurs et les institutrices du département se grouper en vue d'améliorer leur situation matérielle et morale et de défendre les intérêts de l'enseignement public. (Applaudissements). Le succès de votre association m'est d'autant plus agréable que, par la nature de ses fonctions et le rôle même que lui imposent les circonstances, l'Inspecteur d'Aca démie se trouve être le défenseur né des insti-tuteurs et des institutrices et qu'il a pour devoir impérieux de monter sans cesse la garde autour de l'école laïque. (Applaudissements). Je me plais d'ailleurs à rendre ici un public hommage à l'avgellent appuis qui aince le

hommage à l'excellent esprit qui anime les instituteurs et les institutrices et je suis convaincu que dans la poursuite de leurs légitimes reven dications, ils ne se départiront jamais de la réserve, de la modération, de la dignité grave et sereine qui siéent aux éducateurs de la jeunesse à ceux qui ont le grand honneur et la délicate mission de former l'esprit public, qui doivent montrer aux populations qu'ils sont maîtres d'eux-mêmes et qu'ils n'attendent la réalisation de leurs vœux que du triomphe pacifique des idées. (Vifs applaudissements).

Près de quatre années de séjour parmi vous, mes chers collaborateurs, mes chères collaboratrices, m'ont permis également d'apprécier le zèle et le dévouement que vous apportez dans l'accomplissement de votre tâche. Je sais aussi que vous êtes profondément imprégnés de l'esprit laïque et républicain, (applaudissements répétés) que vous prenez une conscience de plus en plus nette de l'importance de votre rôle et de votre res ponsabilité d'éducateurs, que le gouvernement et

le pays peuvent compter sur vous pour préparer des hommes et des femmes capables de comprendre, d'aimer et de remplir tous les devoirs qui leur incombent dans une démocratie. (Bravos)

Je suis particulièrement heureux de vous rendre ce témoignage en présence du Président de ce banquet, de M. de Monzie, chef de cabinet de M. le Ministre de l'Instruction publique. Oui Monsieur le Président, c'est grâce au concours empressé, intelligent et efficace des instituteurs c'est grâce au tact, à la tenue, au dévouement sans réserve et vraiment admirable des institu trices que nous avons pu mener à bonne fin depuis plus d'un an déjà, et faire réussir au-delà de toute espérance l'œuvre de la laïcisation, (vifs applaudissements) dissiper presque com-plètement les préventions des uns et désarmer l'hostilité des autres. Vous pourrez dire à M. le Ministre que si, dans ce département du Lot, dans ce petit coin de France qui a paru pendant si longtemps réfractaire aux principes des socié-tés modernes, l'idée laïque pénètre de plus en plus dans les esprits, c'est à l'action persévé-rante, aux efforts continus du personnel ensei-gnant primaire qu'il faut attribuer, pour une large part, les progrès accomplis. (Applaudis-

Je n'hésite donc pas à déclarer que nos instituteurs et nos institutrices sont dignes de toute la sollicitude des pouvoirs publics, dignes des grands sacrifices que le Parlement a faits pour eux, dignes de ceux qu'il se propose de faire encore. (Bravos

Mesdames, Messieurs, je vous demande de lever nos verres en l'honneur de M. Chaumié, Ministre de l'Instruction publique, de l'homme d'Etat éminent qui, pénétré des principes de la doctrine républicaine la plus pure et la plus élevée, dirige avec tant d'autorité le grand corps universitaire, et qui a donné en particulier de si nombreuses marques d'intérêt et de bienveillance au personnel de l'enseignement primaire. (Ap-plaudissements).

Nous associerons à cet hommage celui qu'il a choisi pour le seconder dans sa tâche, qui exerce ses hautes et délicates fonctions avec tant de distinction, de talent et de vaillance, dont nous avons applaudi tout récemment les idées géné reuses et la parole éloquente, et qui a bien voulu venir aujourd'hui présider cette fête. (Vi/s ap-

Je bois à la santé de M. Chaumié et de M. de

Le discours de M. Maurellet soulève de vifs applaudissements.

Puis, c'est le tour du dévoué sénateur, , le ferme républicain Cocula.

#### DISCOURS DE M. COCULA

Lorsque le vaillant sénateur du Lot se lève, la salle entière lui fait une ovation enthousiaste, indescriptible, qui dure plusieurs minutes. M. Cocula peut enfin parler ; il s'exprime à peu près en ces termes :

Merci tout d'abord, mes chers amis, de l'accueil si chaleureux que vous me faites. Il me

touche profondément. Je ne m'attendais certes pas à l'honneur de prendre la parole devant vous, je pensais que plusieurs de mes collègues du Parlement seraient ici aujourd'hui et que certains d'entre eux, plu compétents que moi, vous entretiendraient des questions qui vous intéressent. On vous l'a dit, des devoirs impérieux ont retenu la plupart de vos invités, d'autres ne songent aux instituteurs que dans les périodes critiques, vous comprendrez ce que je ne dis pas (vi/s applaudissements); je tiens cependant à excuser sans retard mes amis Costes et Pauliac. Costes est malade depuis plusieurs jours et doit garder la chambre En tout cas vous savez que vos trois sénateurs sont tout acquis à votre cause et qu'ils luttent toujours et sans défaillance pour la réalisation des espérances et des désirs qui vous sont chers.

C'est pourquoi je suis particulièrement heureux de me trouver, aujourd'hui, au milieu de cette manifestation pédagogique, laïque et essen tiellement républicaine (bravos prolongés).

M. Cocula examine ensuite la situation politique et déclare que si, au Parlement, les républicains ont pu, ces derniers temps, avoir quelque craintes, les nuages sont dis-

Nous venons, conclut-il, de traverser une courte période de crise qui est l'œuvre des impa tients que je m'abstiendrai de qualifier. C'est là heureusement un simple arrêt dans l'œuvre entreprise par le Ministère d'Action républicaine auguel, ce matin même, vous avez exprimé votre admiration; le parti républicain des deux Chambres a à cœur de faciliter plus que jamais l'œuvre républicaine de ce Ministère et sans arrêt, soyez-en convaincu, le Parlement reprendra sa marche en avant vers le Progrès (Applaudissements).

A vous qui êtes dans le pays, les pionniers de l'Idéal démocratique, nous demandons de nous continuer votre concours pour la lutte contre le cléricalisme (Applaudissements). Sans doute-vous avez toujours fait votre devoir, tout votre devoir; mais au moment où la lutte est si grave au moment où elle est décisive, nous vous demandons de redoubler de zèle et d'ardeur. Il faut que les écoles laïques deviennent des temples de la Raison (triple salve d'applaudisse

ments) C'est dans cet esprit que je lève mon verre

l'Amicale du Lot. Je bois à l'affranchissement de mon pays et à la laïcisation de la Démocratie (applaudissements et bans répétés).

Des que les applaudissements chaleureux par lesquels les convives ont accueilli les excellentes paroles du sénateur du Lot ont cessé, M. Mazières, adjoint au maire se lève :

## DISCOURS DE M. MAZIÈRES

M. Mazières prononce quelques excellentes paroles que nous reproduisons aussi fidèlement que possible.

Après les belles paroles que vous venez d'en-

tendre, dans l'attente de celles que vous entendrez tout à l'heure, il serait téméraire de ma part de prononcer un discours. Je me bornerai donc à remplir un double devoir.

Je dois tout d'abord excuser mon excellent pu, comme il vous l'avait promis, être des vôtres.

Je dois ensuite remercier le Président de l'Amicale des choses aimables qu'il m'a dites. Comme représentant de la Municipalité de Cahors, je suis heureux de vous souhaiter la

bienvenue dans notre cité où vous trouverez toujours l'accueil le plus sympathique et le plus fraternel (applaudissements).

fraternel (applauaissements).

Je bois Messieurs, non pas à la réussite de votre Amicale, — c'est un fait acquis, — mais à sa prospérité toujours plus grande. Je bois à votre bonheur à tous et à la prompte réalisation de vos revendications, réalisation qui sera facilitée, j'en suis certain, par le concours dévoué de l'aimable Président de cette réunion (applaudisments)

Je vous félicite enfin, Mesdames, d'être venues si nombreuses égayer, par votre présence, cette agréable réunion et d'avoir orné nos tables d'une guirlande des plus belles fleurs (applaudissements répétés).

Des bravos saluent les aimables paroles du sympathique adjoint au maire.

Puis M. de Monzie, le distingué chef de cabinet de M. le Ministre de l'Instruction publique se lève et prononce l'éloquent discours que nous donnons in-extenso.

DISCOURS DE M. DE MONZIE

MESSIEURS,

Je ne me connais d'autre titre à présider cette réunion que l'extrême bonne fortune qui m'est échue il y a plus d'un an, d'être initié aux directions de notre enseignement national. Je vous demande cependant d'oublier ce qui m'a valu votre flatteuse invitation et de me considérer comme un ami sans fonction ni mandat qui vient s'entretenir avec vous de ce qui vous préoccupe et de ce qui vous passionne.

Ce qui vous passionne, au même titre d'ailleurs que tous les instituteurs et institutrices de France c'est le rôle social qui vous est dévolu par le vœu du législateur républicain et par l'évolution de la vie publique. Ce rôle est si large, si com-plexe, si malaisé à définir en formules précises que les meilleurs d'entre vous peuvent se méprendre parfois sur l'étendue de leurs attributions et, de très bonne foi, pour remplir jusqu'au bout leurs devoirs outrepasser la limite de leurs

Fonctionnaire, l'instituteur a plus que tout autre fonctionnaire des devoirs d'impartialité puisqu'il exerce à proprement parler une ma-gistrature pédagogique. Le savoir primaire étant une obligation pour tous, il s'ensuit que tous doivent trouver dans l'école d'Etat, quelles que soient l'opinion et la religion de leurs parents, un accueil égal et une pareille bienveillance l'école doit être neutre et le maître impartial le magistrat pédagogique, comme le magistrat judiciaire, ne peuvent sauvegarder cette indépendance et cette impartialité qui font l'éminente dignité de leurs deux magistratures qu'en se tenant à l'écart des polémiques locales et des magistratures publiques

querelles publiques. Mais d'autre part l'instituteur, dépositaire officiel de la pensée laïque, a des devoirs de propagande non moins certains et non moins impérieux : n'est-il pas arrivé jadis dans les campagnes enténébrées comme un éclaireur avant la conquête républicaine ? N'a-t-il pas vu se former autour de sa personne le complot sour-nois de la routine et de la haine? N'a-t-il pas été bien souvent la victime de ces petites guerres de religion qui se poursuivent aujourd'hui encore dans le fanatisme séculaire des campagnes bre-tonnes? (Vifs applaudissements). N'est-il pas enfin, un peu partout, par la force des choses et malgré la modestie de son caractère, le docteur de la loi nouvelle dont il fait épeler la lettre aux petits enfants, dont il commente l'esprit à ses concitoyens qui furent ses élèves et qui de-meurent ses disciples ? (Applaudissements).

Ainsi sa situation même crée à l'instituteur des obligations distinctes et en apparence contradictoires. Devra-t-il faire choix et fermant la porte de l'école aux appels du dehors, refuser son concours aux entreprises généreuses qui le sollicitent? Exécuteur fidèle de ses consignes administratives, devra-t-il arrêter son effort où finit sa fonction et retirer par exemple sa collaboration aux œuvres qui sont un prolongement de l'école? Je ne pose la question que pour indi quer bien vite combien inutile, combien dangereuse et impossible serait une telle abstention

que personne d'ailleurs ne songe à réclamer. Mais il y a danger aussi, il y a péril pour vous à subir aveuglément toutes les tentations de la lutte politique, à livrer votre nom et votre crédit à toutes les coteries qui se les disputent, à prendre le parti de celui-ci contre celui-là dans l'apre conflit des intérêts et des passions. C'est votre ancien directeur, M. Ferdinand Buisson. qui le déclarait récemment dans son Manuel de l'apre de la conflit de la général « Si le pauvre instituteur accepte, le voilà pris dans l'engrenage : il a un protecteur,

plaignez-le. » (Applaudissements.)
Il prend vite, au regard de ceux qui l'entourent. figure de victime ou figure de tyran et c'en est fait pour l'école qu'il dirige de cette paix laborieuse qui est indispensable pour mûrir à la vie les tendres générations confiées à vos soins. Donc point d'abstention et point de compromissions: vous avez une œuvre sociale et pas de besogne politique. Vous êtes des éducateurs et non des meneurs. Vous travaillez pour l'avenir et nor constant de l'avenir et non constant de l'avenir et nous parties de la la leur de l'avenir et nous parties de la la leur de la leur de la la leur de la la leur de la leur d et non pour le présent. Vous êtes en dehors de la politique parce que vous êtes au-dessus. Vous me permettrez, Messieurs, d'emprunter à M. le Ministre de l'Instruction publique cette formule où il se plaît à résumer la charte de l'instituteur. Aussi bien les œuvres se sont-elles multipliées pour employer vos énergies et ce que l'on pourrait appeler votre action complementaire. Œuvres post-scolaires, ligues de bien public, sociétés d'éducation et de perfectionnement, sous des titres et avec des programmes divers, des voies sans nombre se sont ouvertes aux initiati-ves des instituteurs français. Demain peut-être l'Etat prendra à son compte tout ce labeur épars entre tant de bonnes volontés; pour l'instant, c'est à vous seuls qu'il s'en remet du soin de former les citoyens à l'exercice de leurs droits et

de leurs libertés, c'est à vous seuls qu'il confie cet enseignement moral sans programmes ni diplômes qui doit par avance conquérir aux idées de fraternité et de justice sociale les générations dont les promesses renaissantes assurent le renouveau de la République. (Applaudissements prolongés.)

Messieurs, le Gouvernement républicain n'a pas encore rempli tout son devoir envers vous quand il a posé ces principes qui doivent garan-tir votre indépendance et votre suprématie mo-rale dans le pays. Il vous doit, il se doit à luimême d'assurer aux maîtres de l'enfance une situation matérielle qui ne soit pas inférieure à leur situation sociale. Un effort législatif et budgétaire considérable a été fait en ce sens depuis 15 ans : il suffit, pour s'en convaincre, de suivre la progression constante du budget spécial aux

traitements du personnel primaire. En 1890, ce chapitre porte 92.120.400 francs. Il s'élève à 137.301.260 francs pour l'exercice

Soit, pour une période de 14 ans, une augmentation de 45.480.860 francs.

Cette augmentation ne tient pas seulement à l'extension du personnel laïque substitué à peu près partout au personnel des écoles congréganistes ; elle résulte des améliorations que des lois successives et leur application chaque jour plus équitable ont apporté dans les traitements des fonctionnaires primaires. La loi du 19 juil-let 1889 et celle du 25 juillet 1893 qui instituerent le pourcentage, représentaient en leur temps un progrès notable en ce qu'elles règlementaient les conditions de l'avancement. Plus tard, on connut les inconvénients du pourcentage : on s'aperçut que c'était, pour employer l'image pittoresque dont se servait l'honorable sénateur Lin-tilhac, « une cheminée d'appel » qui fonctionnait

Ce fut avec la joie d'une délivrance que les instituteurs accueillirent la loi de finances de 1902 qui, en abrogeant les articles 16 et 24 de la loi de 1893, supprimait purement et simplement le pourcentage. Je vous rappelle, Messieurs, pour mémoire, les avantages nouveaux que la loi de finances de 1903 a réalisés pour vous, grâce à l'accord de la Commission du budget et de M. le

Ministre de l'Instruction publique.

Le traitement des stagiaires est porté de 900 à

Celui des titulaires de 5° classe est porté de 1000 à 1100 francs

Enfin, il est dit que les stagiaires seront titu-larisés au 1<sup>er</sup> janvier de l'année qui suivra l'obtention par eux du certificat d'aptitude péda-

À ces mesures d'effet immédiat, le Parlement a ajouté une mesure qui doit avoir son effet au 1<sup>er</sup> janvier 1904 : désormais, les promotions auront lieu à l'ancienneté et de droit de 5<sup>e</sup> classe en 4° et de 4° en 3° après 5 ans révolus. Ce n'était là, sans doute, que l'ébauche d'une règlementation générale dont la nécessité se fait sentir, et qui, dès ce moment, était proposée au Parlement par notre ami Chaumet. La proposition Chaumet qui résume, je crois, le programme maximum des Amicales, supprime radicalement le rôle du choix dans les promotions et organise un sys-tème d'avancement quinquennal à l'ancienneté: elle unifie le traitement des instituteurs et des institutrices qui désormais s'élèverait de 1200 pour les stagiaires à 2400 pour les maîtres et maîtresses de 1re classe

Je n'ai pas, messieurs, à engager ici une controverse avec mes amis Chaumet et Carnaud, - d'abord parce qu'en ces matières mon incompétence égale ma bonne volonté et qu'au surplus M. le Ministre de l'Instruction publique n'accepterait pas d'ètre en la personne de son collaborateur interpellé par procuration — je veux seu-lement indiquer à quelle transaction la Commis-sion du budget et le Ministre se sont arrêtés pour concilier les intérêts légitimes des instituteurs avec les susceptibilités non moins légitimes du budget. Les promotions auront lieu de a l'anciennete promotions de 2º classe en 1re auront lieu au choix pour les maîtres ayant 6 ans d'ancienneté et justifiant de la possession du brevet supérieur. En outre, le nombre des promotions au choix dans les autres classes est fixé au dixième

des promotions à l'ancienneté. Tel qu'il est, ce système a déjà reçu l'approbation d'un grand nombre de ceux qui désirent se rapprocher par des améliorations budgétaires accomplies d'année en année du program-

me tracé par les Amicales. Il a pour premier effet de garantir à tout ins-tituteur la certitude qu'il atteindra au plus tard à 40 ans sa promotion de 2 classe et qu'il pourra avec un nouvel effort bénéficier du maximum de sa retraite. Le maintien provisoire ou définitif du choix dans la promotion à la 1re classe réserve aux plus dévoués et aux plus distingués parmi les maîtres de l'enseignement primaire une

supériorité de traitement et de situation qu'il serait injuste de donner à la seule ancienneté. Enfin – et ceci complète l'œuvre accomplie - un travail de reclassement est en préparation pour lequel de nouvelles dépenses budgétaires devront être engagées. Je suis autorisé à dire que le ministre de l'Instruction publique recon-naissant la légitimité de certaines plaintes qu'ont soulevées les classements antérieurs, est résolu notamment à titulariser les adjoints entrés dans les cadres antérieurement à 1886. (Applaudtssements.) On peut présumer dès à présent que cette rectification de classement bénéficiera à

plus de 27.000 instituteurs. (Bravos). J'en aurais fini, si je ne tenais à compléter cet examen de votre situation actuelle par l'examen comparé des législations qui régissent vos frères des autres pays, dont vous séparent tant de différences, mais à qui vous unit une large solidarité

professionnelle et humaine. (Applaudissements). On a beaucoup dit que le péril primaire était un mal spécial à notre pays : mais à la vérité le

péril primaire existe partout. Partout ou presque partout la pénurie d'instituteurs crée un malaise et une gêne dans le recrutement; il en est ainsi en Allemagne, en Autriche, en Espagne, et en Amérique. Dans le Mecklembourg, cette pénurie est telle que 7 0/0 des postes existants ne peuvent être pourvus. En Italie les femmes et les religieux qui donnent l'enseignement à vil prix, envahissent de plus en plus les écoles. En Amérique les instituteurs désertent leurs postes dès qu'ils trouvent une occupation plus lucrative. La Prusse a dû en 1903, consacrer la majeure partie des crédits nouveaux à la réorganisation des écoles

normales et à la création de bourses destinées à favoriser le recrutement des maîtres ensei-

Cette désertion professionnelle qui se mani-feste partout, a partout les mêmes causes. C'est la difficulté croissante des études préparatoires et la diminution non moins grande des avantages attachés à la fonction.

L'insuffisance des traitements est proclamée par les instituteurs de tous les pays. Cette insuffisance apparaît dans certains pays d'une manière plus cruelle encore que dans le nôtre. Voici quelques chiffres :

Un stagiaire gagne en Prusse 900 fr. A Berlin 1.200 fr. (C'est-à-dire avec l'indemnité de logement 145 fr. par mois, alors qu'un employé de com-merce débute à 187 fr.)

En Würtemberg 1.000 fr. En Alsace-Lorraine 8 à 900 fr. En Autriche 840 fr.

Encore faut-il ajouter que dans ces différents pays le stage dure au moins 2 ans et que la nomination définitive dépend d'un second examen aussi difficile et aléatoire que le premier.

En Belgique le traitement de début est de

En Italie de 800 à 1.000 fr. En Italie les stagiaires ont été victimes d'abus scandaleux et les journaux ouvrent dans leurs colonnes une rubrique dont le titre dit assez le triste objet : Il calvario - le calvaire des ins-

En Autriche ces abus ont abouti à une protestation des instituteurs de Vienne dont je vous demande la permission de citer le programme : Article 1. — Abolition des journaliers de la

pédagogie. Article 2. — Abolition de la catégorie du Unterlehrerthum (exclusion sans congé préala-

ble des instituteurs provisoires). Article 3. - Avancement juste et indépendant

du parti régnant. On ne se croirait pas à Vienne en entendant ces doléances: elles ont retenti ailleurs, elles ont retenti en France il y a peu d'années encore.

S'agit-il des instituteurs titulaires? Le problème se présente à peu près dans tous les pays de la même manière. Hormis l'Espagne et l'Italie où les instituteurs ne parviennent pas tou-jours à être payés, le Mecklembourg où ils peuvent vivre, dit un de leurs historiens, « s'ils ne sont pas trop maladroits ou trop paresseux pour les travaux de l'agriculture », les lois ont fixé un traitement minimum, appelé traitement fonda-

En Prusse le traitement fondamental est de 1.125 fr. 1.000 fr. En Belgique 980 fr. En Suède 800 fr. En Finlande En Danemark 1.200 fr. En Autriche de 840 à 1.070 fr. En Norvège 1.089 fr. en moyenne En Hollande 1.248 fr. En Luxembourg — En Portugal — 700 à 1.100 fr. En Portugal

Ces indications statistiques que M. Friedel a recueillies dans une enquête organisée par le ministère de l'Instruction publique sont forcément confuses et sans grande valeur probante puisque c'est en rapport de la cherté de la vie que doit être apprécié le taux des traite-ments et que tel traitement de 58, 59 dollars par mois qui semblerait magnifique aux instituteurs d'Europe apparaît insuffisant aux instituteurs américains de l'Etat du Pacifique à qui les charges de la vie sont infiniment plus onéreuses.

Il convient cependant de noter que la France a su la première donner à ses maîtres une rémunération convenable et qu'elle est de tous les pays celui qui depuis quelques années a réalisé les plus sensibles progrès dans l'intérêt de ses instituteurs.

Il faut proclamer en même temps que les progrès à réaliser, les progrès réalisés, ce qui reste à faire et ce qui est fait, afin qu'il y ait lien durable et fort d'une mutuelle reconnaissance. Je sais que la République ne doit pas se montrer ingrate, mais il vous appartient, à vous aussi, de ne pas mériter le reproche d'ingrati-

Le désir des réformes n'exclut pas le souvenir des bienfaits réalisés: c'est dans un esprit d'initiative et de sagesse que vous devez élaborer vos projets. Et c'est précisément dans cet esprit que les Amicales d'Instituteurs ont jusqu'ici travaillé. Je félicite l'Amicale des Instituteurs du Lot d'être resté fidèle à cette méthode et d'avoir maintenu ainsi cet accord nécessaire avec les chefs de l'administration dont la présence à ce banquet dit assez la sympathie pour votre œuvre (applaudissements).

Pour établir entre vos groupements professionnels et la hiérarchie administrative une entente, il faut de part et d'autre de grandes qualités de tact et de sagesse.

Il faut que vos chefs vous soient des amis et que votre œuvre leur soit une collaboration : Amicale peut recevoir et contrôler ces mille petites réclamations qui naissent des difficultés quotidiennes et préparer la réparation de ces petites injustices que l'on ignore trop longtemps. que l'on découvre avec peine, que l'on guérit avec joie. Par là votre association prend une valeur nouvelle : elle devient l'auxiliaire de l'œuvre de justice que la République poursuit dans l'intérêt de tous et qu'elle doit réaliser pour chacun. (Salve d'applaudissements).

D'enthousiastes applaudissements, et un ban formidable saluent l'éloquent discours de M. de Monzie. Pendant plusieurs minutes, l'ovation est grandiose ; M. de Monzie a remporté dimanche un éclatant succès oratoire.

Le silence est long à se rétablir ; enfin, la parole est donnée à M. Lachoux, délégué de l'Amicale du Lot et Garonne.

M. Lachoux remercie le bureau des Amicales de l'invitation qui a été adressée à ses collègues du Lot-et Garonne; l'Amicale du Lot-et-Garonne a répondu avec empressement à l'invitation, et il est heureux, en son nom, d'apporter aux collègues du Lot un salut cordial et fraternel.

M. Lachoux rappelle le succès obtenu pa le Congrès des Amicales de Marseille, et il dit que ceux qui y ont assisté en ont remporté cette impression inoubliable que les Amicales des Instituteurs sont une force.

Mais cette vaste fédération des instituteurs de France doit s'étendre aussi à l'étranger; et M. Lachoux formule le souhait qu'un jour il y ait une fédération de tous les instituteurs du monde civilisé.

C'est un idéal qu'il faut réaliser. Il boit aux camarades du Lot, à l'esprit laïque, le seul qui soit franchement républicain.

De vifs applaudissements accueillent les belles paroles du délégué du Lot-et-Garonne.

Puis M. Lamaud, délégué de la Dordogne, s'exprime en ces termes:

DISCOURS DE M. LAMAUD

MESDAMES, MESSIEURS.

Permettez-moi — excusez plutôt mon audace, devrais-je dire, car tout autre parole serait plus autorisée que la mienne — permettez-moi cependant, je le répète, de saluer tout d'abord, pour la première fois que je viens dans votre antique cité de Cahors, la mémoire impérissable du vigoureux tribun, du puissant orateur, du patriote ardent qui naquit parmi vous et dont vous pouvez à bon droit vous enorgueillir : j'ai nommé Léon Gambetta!

Je le fais avec d'autant plus de raison et d'à-propos, je crois, qu'il fut le contemporain, le témoin favorable de nos revendications, plus exigeantes alors que celles que nous formulons et défendons aujourd'hui.

Mesdames, Messieurs, Chers Collègues, Je suis vraiment heureux, à voir la saine gaieté, la franche cordialité qui reçoit vos amis, je suis particulièrement flatté, en présence des hautes et nombreuses personnalités qui assistent à ce banquet, d'avoir été choisi, à la place de notre Président qui regrette bien vivement de n'avoir pu répondre à votre appel, pour venir, au nom des 1300 membres et plus de notre Amicale de la Dordogne, vous apporter à tous, leur salut très cordial et fraterniser pendant quelques instants, malheureusement trop courts, au milieu d'un groupe important de dévoués sociétaires et camarades, de joyeux convives de la jeune et déjà prospère Amicale du Lot.

Les liens d'affinité, anciens et actuels, les rap-ports de voisinage, de relations presque quotidiennes, qui existent entre les habitants d'une grande partie du Quercy et du vieux Périgord, surtout du Périgord noir, où je suis né, augmentent en ce moment ma satisfaction personnelle et me portent à vous manifester de nouveau toute ma reconnaissance, mes plus chaleureux remerciements pour l'aimable invitation à cette agape universitaire, agrémentée, j'en suis ravi, par le charme et la venue nombreuse de vos gracieuses et courageuses compagnes.

Et voilà un des premiers bienfaits de nos Amicales: en nous faisant connaître mutuellement, elles nous apprennent à nous estimer d'abord, à nous aimer organite nous aimer ensuite.

Ce devoir accompli, devoir tout de plaisir et de bonheur, j'arrive à l'objet de nos chères préoccupations, à la manifestation de nos réclamations les plus légitimes, les plus pressantes, qui motivent doublement l'agréable réunion de ce jour, et je m'empresse, dans ce but, de porter le toast suivant à l'honneur de nos Amicales, dont les efforts laborieux, tenaces, vont prochainement sans doute, et malgré tous les obstacles, les défaillances, nous amener au triomphe définitif et, on ne le niera point, si patiemment, si longuement attendu.

#### HONNEUR AUX AMICALES!

Le Régent languissait au sein de sa misère, Ignorant de sa force, et, comme un pauvre hère Qui fait un dur labeur et vit médiocrement, Attendait isolé quelque adoucissement.
Victime jusque là des haines, de l'envie,
Des partis, des soupçons et de la raillerie,
Il acceptait son sort, maugréant quelquefois,
Mais sans se rebuter et déposer sa foi, Sa foi dans son bon droit, sa croyance aux paroles Promises dès longtemps, plus que jamais frivoles Qu'enfantait maint caprice ou désir du pouvoir, Qu'éludait le destin ou le mauvais vouloir; Lorsque soudain partit, poussé par quelques frères Un grand cri de concorde, effet de nos misères Qui maintenant parlaient, par groupes se formaient, Demandaient franchement, fermement espéraient. Demandarent franchement, fermement esperatent.
L'Amicale naquit. Ce fut un pas immense
Qui, progressant toujours, gagna toute la France,
Releva tous les cœurs, porta le défaillant,
Secoua l'indécis, raffermit le vaillant.
L'Amicale vaincra — l'Union fait sa force.
C'est un arbre noueux, à la robuste écorce, C'est un arbre noueux, à la robuste écorce,
Dont la tête élevée affronte les autans
Et les pieds étendus résisteront au temps.
Ses rameaux fleuriront et dans son vert feuillage
Mûriront les fruits d'or qui seront notre ouvrage,
Collègues, mes amis, l'avenir est à nous,
Démocrates virils, clairvoyants, fiers et doux,
Qui cultivons son champ, ce clos d'indépendance
Où pousserait sans nous l'herbe de l'ignorance:
Ivraie infecte et noire, au ravage effrayant
Qui détruirait bientôt notre trayail si lent.
Menons le bon combat. le combat magnifique: Menons le bon combat, le combat magnifique : Luttons, c'est pour la France et pour la République! Louis LAMAUD.

De vifs applaudissements accueillent le discours du délégué de la Dordogne.

Puis M. Nairabèze, du Cantal, très applaudi, parle en ces termes;

DISCOURS DE M. NAIRABÈZE

MONSIEUR LE PRÉSIDENT, MESDAMES, MESSIEURS,

Vous avez eu la délicate attention d'adresser à M. Martrou, président de l'Association Amicale Cantalienne, une invitation pour assister à votre assemblée générale si intéressante et à votre beau banquet d'aujourd'hui. M. Martrou qui est directeur d'une importante école primaire su-périeure à Murat n'a pu, pour différentes rai-sons, se rendre lui-même ici et il m'a demandé de le remplacer pour représenter parmi vous le conseil d'administratrion de notre Amicale et l'Amicale tout entière. Instituteur dans le Lot depuis déjà trois ans, j'ai accepté cette agréable mission avec beaucoup de plaisir, avec cette joie particulière qu'il y a à représenter dans la famille ou l'on vient d'entrer celle que les ha-

sards de la vie vous ont fait quitter.

Et j'ai bien eu en effet l'impression d'être aujourd'hui en famille, ce dont je ne saurais assez vous remercier: vous, Monsieur le Président, et vous tous, mes chers collègues. Oui, votre accueil si cordial m'a profondément touché, et je garderai fidèlement le souvenir des heures charmantes que j'ai passées parmi vous. Je l'emporterai au printemps prochain vers les sommets d'Auverge pour en faire part à nos ca-marades cantaliens qui s'en réjouiront autant

que moi-même.

Merci donc, Monsieur le Président; merci,
Messieurs, du fond du cœur, pour l'union que
nous venons de sceller entre les instituteurs du Cantal et vous, et pour la bonne journée que

vous m'avez fait vivre.

Laissez-moi donc maintenant, au nom du Conseil d'Administration de l'Amicale Cantalienne et en mon nom personnel, vous adresser lienne et en mon nom personnel, vous adresser l'invitation la plus pressante pour notre réunion et notre banquet qui ont ordinairement lieu au début du mois d'août. A cette époque, vous aurez, Messieurs, à Aurillac, sur la colline de St-Etienne où est perchée notre vieille et si chère Ecole Normale, et d'où l'on aperçoit le profil fin et onduleux des plombs et des puys, vous aurez, dis-je, à défaut d'une réception aussi belle que celle-ci, le plaisir de venir vous rafraichir aux souffles si purs qui descendent de nos belles montagnes. Je vous donne donc rendez-vous pour le mois d'Août prochain.

En attendant je lève mon verre en votre honneur, Monsieur le Président, en l'honneur de tous vos hôtes, en l'honneur enfin de toutes les

tous vos hôtes, en l'honneur enfin de toutes les institutrices et de tous les instituteurs du Lot. Je bois aussi à la longue prospérité de nos chères Amicales et au triomphe prochain de leurs

légitimes revendications.

M. Chirac, de l'Amicale de la Corrèze, prononce enfin aux applaudissements de tous et d'une voix vibrante, quelques excellentes paroles:

Il remercie le bureau de l'Amicale du Lot d'avoir bien voulu inviter l'Amicale de la Corrèze à assister à cette fête ; il est d'autant plus heureux d'être venu, que personnellement, il touche de près à notre département par ses origines de famille.

En apportant le salut fraternel des collègues de la Corrèze, il boit aux collègues du Lot qui sont tous unis dans le même sentiment républicain pour collaborer à la propagation de l'idée franchement laique.

La série des toasts est terminée; M. de Monzie proclame la séance levée. Il est 3 heures 1/2.

Les 300 convives sortent de la salle du banquet, en commentant les beaux discours qu'ils viennent d'entendre et d'applaudir; tous n'avaient pas d'expressions assez élogieuses pour exprimer la satisfaction qu'ils avaient éprouvée en entendant les excellentes paroles du jeune et si distingué chef de cabinet du ministre de l'Instruction publique.

Enfin l'on se sépare, chacun va à ses affaires, après rendez-vous pris pour le soir à 5 heures 1/2 au Cercle de l'Amicale, dans les salons du Grand Café de Bordeaux, où un apéritif d'honneur est offert aux invités de l'Amicale.

#### L'Apéritif d'honneur

A 6 heures, M. de Monzie, M. Cocula, M. Mazières, M. l'Inspecteur d'Académie, MM les Inspecteurs primaires, et les membres du Comité de l'Amicale, pénètrent dans les salons du Café où sont déjà réunis la plupart des convives qui assistaient au banquet.

M. Rajade vice-président du bureau, se lève et très vivement applaudi parle en ces termes:

DISCOURS DE M. RAJADE

MESDAMES, MESSIEURS,

MES CHERS CAMARADES,

Notre sympathique président, M. Gaignebet, m'a prié de prendre la parole à cette réunion tout intime.

Je me demande ce que je pourrais bien dire après les éloquents discours que nous avons applaudis tout-à-l'heure.

Je comprends que j'ai accepté une tâche audessus de mes forces et je vous prie, Messieurs, de veuloir bien eveneur me témérité.

de vouloir bien excuser ma témérité.

Je regrette en effet, de ne pouvoir exprimer comme il conviendrait, nos sentiments de profonde gratitude pour tous les vrais amis qui nous donnent ce soir en venant ici au milieu de nous, au Siège de notre Association, un précieux témeigneurs de sumpathie

moignage de sympathie.
Oui, merci à vous tous, Messieurs, d'avoir bien voulu donner à notre Association, encore bien jeune, une sorte de consécration officielle. Vous êtes venus assister à son «baptême laïque»,

c'est de bon augure pour son avenir.
L'Association Amicale des Instituteurs du Lot
célèbre aujourd'hui l'anniversaire de sa naissance: Nous vous sommes particulièrement
reconnaissants d'avoir bien voulu contribuer au

Le siècle qui vient de finir nous ayant légué le droit absolu d'Association, des Amicales d'Instituteurs se sont fondées dans tous les Départements. Le nôtre, n'a pas voulu rester en arrière etdès la première année presque tous les membres du personnel primaire sont venus se grouper au-tour du drapeau de l'Amicale qui est le drapeau de l'enseignement laïque (applaudissements). Nous avons inscrit sur la 1<sup>re</sup> page de notre Bulletin: « L'Union fait la force ». C'est qu'en

effet les Instituteurs, plus que tous les autres membres des différentes associations ont besoin de s'unir. Il ne faut pas oublier que la plupart des maîtres sont envoyés la bas dans un modeste village au fond des campagnes parfois les plus

reculées pour y accomplir une noble mais diffi-cile mission: former des consciences libres et raisonnables. Or, jamais personne ne pourra exprimer toutes les difficultés rencontrees par l'Instituteur, surtout par l'Institutrice, pour arriver à ce but. Qui ne connaît toutes les vexations dont nous sommes souvent l'objet, toutes les calomnies dont nous sommes parfois les vic-

C'est que les ennemis de l'Instituteur sont toujours là pour le guetter et en ce moment où le gouvernement poursuit avec une si louable énergie l'œuvre de laïcisation qu'il a entreprise, nous avons certainement à subir encore de nouveaux et de plus rudes assauts. (Applaudis-

Ces ennemis tout le monde les connaît, ce sont les ennemis de l'esprit laïque, les ennemis de la République dont les efforts, toujours unis, tendent à discréditer celui qui travaille avec succès à faire évanouir leurs derniers rêves! (Bravos). Eh! bien, pour pouvoir résister à ses adversaires dans cette lutte sans merci, pour ne pas

se décourager, l'Instituteur ne doit pas être isolé; il faut qu'il se sente aidé, soutenu et dé-fendu non seulement par ses chefs, mais il faut encore qu'il sache que ses collègues prendront

au besoin fait et cause pour lui.

Je suis heureux de rendre ici un public hommage à M. le Préfet, à M. Maurellet, inspecteur d'Académie et à MM. les Inspecteurs primaires qui nous ont donné à ce sujet des preuves si fréquentes de leur dévouement. (Bravos

D'un autre côté il ne faut pas de divisions par mi rous, nous devons éviter tous les froisse-ments qui pourraient les faire naître et le merveilleux moyen d'y arriver c'est d'apprendre à se connaître et à s'apprécier. Il faut aussi, ne l'oublions pas, chercher à soulager des situations difficiles, travailler à obtenir pour tous le nécessaire. Eh bien nos Amicales feront tout leur possible pour arriver à ce double résultat. Elles obtiendront j'en suis sûr l'amélioration de notre situation matérielle et morale; nous avons confiance pour cela dans les représentants de la démocratie qui nous connaissent bien et qui savent que le pays n'a pas de meilleurs citoyens, la République de plus dévoués serviteurs.

(Applaudissements).

Et maintenant, qu'il me soit permis de répéter encore une fois à tous : merci pour l'honneur que vous nous faites. Merci à vous M. de Monzie qui êtes ici dans cette enceinte doublement chez vous. Dans le même local se réunissent en effet les membres du cercle de la « Jeunesse laïque » dont vous êtes l'aimable et le distingué

Président d'honneur.

Aujourd'hui vous veneznous apporter à nous, les éducateurs de cette jeunesse, les encourage ments de l'Administration ; demain vous y viendrez continuer notre œuvre en présidant par-fois aux discussions de nos anciens élèves qui veulent travailler à faire leur éducation politique économique et sociale. (Vifs applaudisse-

Je bois à vous tous, Messieurs, je bois au triom-phe de l'idéal laïque et républicain. (Bravos).

M. de Monzie se lève, salué par de vives

Il ne voudrait pas, dit-il, abuser du droit que lui confère son titre de président, mais après les bonnes paroles que M. Rajade a prononcées, il ne peut se dispenser de l'en remercier bien vivement.

M. de Monzie se déclare très touché du rapprochement que M Rajade a fait dans son discours, quand il a rappelé que c'était ici, dans ce local, que le Cercle de la jeunesse larque tenait ses réunions.

M. de Monzie dit que de telles paroles ne peuvent lui être que très agréables, car il est président de ce Cercle de jeunes gens qui sont unis pour accomplir une œuvre laïque et républicaine.

Ce groupe c'est la phalange des jeunes gens qui étudie les problèmes sociaux et apportera à la démocratie un appoint sérieux de concours éclairés et sincères.

C'est par cette éducation quotidienne, par cette collaboration continue des instituteurs et des jeunes gens du Cercle laïque que demain la démocratie obtiendra pleinement satisfaction pour la réalisation des grandes questions sociales.

Les instituteurs ne peuvent pas se désintéresser de ces groupes de jeunes gens, auxquels ils doivent tracer la voie dans l'étude des graves problèmes qui intéressent la société.

Il ne faut pas s'effrayer des mots, il faut surtout que chacun puisse par une éducation sérieuse, être appelé à pouvoir formuler une ferme opinion.

M. de Monzie termine en remerciant les membres de l'Association amicale de l'accueil si cordial qui lui a été fait et se félicite du beau succès de la fête qu'il a été heureux de présider.

Ces paroles prononcées avec une force où se dégageait un réel accent de conviction, ont été accueillies par de longs et chaleureux applaudissements.

M. Lamaud, délégué de l'Amicale de la Dordogne a débité ensuite les Doléances des Instituteurs, poème de sa composition qui a obtenu un vif succès. Nous le publierons dans notre prochain numéro.

M. Maurellet remercie au nom des membres de l'enseignement primaire M. de Monzie de son beau discours dans lequel il a tenu le langage de la raison la plus

Il le remercie des excellents conseils qu'il a donnés, et de l'appui qu'il ne man-

quera jamais d'accorder aux instituteurs pour faire aboutir leurs légitimes revendi-

Le langage de M. Maurellet est vivement applaudi par tous les auditeurs.

La soirée prend aussitôt fin : chacun se retire, en attendant l'heure du concert et du bal qui doivent avoir lieu à 8 heures 1/2 dans les locaux de l'école des garçons de la rue du Lycée.

#### La soirée. Le concert et le bal

Dès 8 heures 1/2 une foule nombreuse se presse dans l'école de la rue du Lycée : dames et demoiselles en toilette élégante viennent assister au concert et au bal organisés par le bureau de l'Amicale.

Vers 9 heures, la fête commence; aux accents d'un excellent orchestre les couples tourbillonnent dans la grande salle du bal, trop petite cependant pour contenir tous les danseurs.

Puis, par moments le bal cesse et près du piano prennent place d'excellents artistes qui se font entendre dans de délicieuses

Jusqu'à une heure très avancée de la nuit la fête a obtenu grand succès et ce n'est que vers 3 heures du matin que bal et concert ont cessé.

#### Compatriotes

Notre compatriote M. Frey, ancien élève da Lycée Gambetta, lieutenant au 57° d'infanterie à Bordeaux, a subi avec succès devant la Faculté de Bordeaux, les examens de la licence ès-lettres (histoire).

Notre compatriote M. Lambœuf, ancien élève du lycée Gambetta, receveur de l'enregistrement à Castelnau-Montratier, vient d'être élevé au grade de receveur-rédacteur.

M. Lambœuf, en outre, a subi avec succés les examens de licence en droit.

Nos félicitations.

L. B.

#### Nécrologie

Par notre confrère, l'Union Républicaine nous apprenons, samedi seulement, la perte douloureuse que vient d'éprouver M. l'abbé Viguié rédacteur à la Défense, en la personne de sa mère.

Nous prions M. l'abbé Viguié d'agréer nos

sincères condoléances.

#### Tribunal correctionnel Audience du 16 novembre 1903

Le sieur Capus Jean Firmin, âgé de 31 ans, domicilié à St-Laurent, inculpé de chasse sans permis, est condamné à 16 fr. d'amende. Le Tribunal lui fait toutefois application de la loi Bérenger.

Le nomme Levassou Léon, âgé de 43 ans, sans résidence fixe, est inculpé de vagabon-

dage, mendicité et ivresse.

Le Tribunal le condamne à huit jours de prison pour le délit de vagabondage et mendicité, et à 5 fr. d'amende pour la contravention pour ivresse.

Le sieur Foulquié Sylvain, âgé de 30 ans, sans domicile fixe, est inculpé de vagabondage et mendicité. Le Tribunal, après examen de son casier judiciaire, qui est orné de 28 condamnations, dont la première remonte à 1895, lui octroie 1 mois de prison.

Le sieur Rosières Jean, âgé de 47 ans, domicilié à Bordeaux, fait opposition à un jugement du Tribunal correctionnel de Cahors en date du 12 septembre 1903, le condamnant à 8 jours de prison pour complicité d'adultère et de vol. Le Tribunal, après avoir entendu la déposition de 2 témoins et la plaidoirie de Me Besse, confirme son premier jugement.

Toutefois, vu les bons renseignements qui sont fournis sur le compte de Rosières, le tribunal le fait bénéficier de la loi Bérenger

#### BULLETIN FINANCIER

La liquidation du quinze s'est effectuée dans de bonnes conditions; les reports se sont montrés faciles malgré les disponibilités mises de côté pour concourir à l'émission du Crédit Foncier.

Notre 3 0/0 se traite à 98,20 et 98,17. Le Comptoir National d'Escompte cote 594. Le Crédit Foncier s'inscrit à 703.

On sait que la souscription aux 600.000 obligations foncières de 500 fr. 3 0/0 est ouverte dès à présent aux demandes par correspondances.

Emis à 495 fr. les nouveaux titres, libérables en trois ans, rapportent 15 fr. par an. Il est presque inutile de dire ici que les obligations du Crédil Foncier de France, sont eu égard à la solidité de leur gage, des valeurs jouissant d'une garan-

tie de premier ordre. Aussi se capitalisent-ils, et avec juste raison, au même taux que les fonds d'Etat français, sur lesquels elles ont, toutefois l'avantage des lots.

Le Crédit Lyonnais est ferme à 1.130 et la Société Générale à 624.

Nos chemins n'ont guère varié.

mane à 293.

Le Suez clôture à 4.010.

L'Extérieure est ferme à 90, 67 ; l'Italien à 104.07; le Portugais à 64,25. Le Turc Unifiée est à 78,15 et la Banque Otto-

VIENT DE PARAITRE

ALBERT GRIMAUD

# LA RACE ET LE TERROIR

Anthologie des Poètes du clocher MOUVEMENT LITTÉRAIRE PROVINCIAL

Franco : 6 fr. 75. S'adresser: 1, rue des Capucins, Cahors

Fort volume in-8 (24 $\times$ 16), 500 pages : 6 fr.

# Étude de M° V. DURRANC

NOTAIRE A CAHORS

MARDI 24 NOVEMBRE à 2 heures du soir, en l'Etude

#### AUX ENCHÈRES PUBLIQUES en un seul lot

Du fonds de commerce de Librairie et Papeterie, situé à Cahors, rue du Lycée, Nº 3, dépendant de la succession de Mademoiselle Zoë BARRAT, y compris le matériel et marchandises diverses garnissant ledit

La mise à prix, pouvant être baissée, est

fixée à 8.000 francs. Les personnes qui voudront enchérir devront, avant l'enchère, déposer en l'Etude du Notaire, une somme de mille francs, à

titre de garantie. Pour autres renseignements, s'adresser à M° DURRANC, dépositaire du cahier des

#### **MERCREDI 25 NOVEMBRE**

Et jours suivants, à 2 heures du soir, rue du Lycée, Nº 3

## VENTE AUX ENCHERES

Da mobilier, argenterie, bijoux, cuivre et objets divers dépendant de la même succession.

Il sera perçu 10 0/0 en sus du prix pour

frais de vente. Pour visiter s'adresser à Me DURRANC, notaire.

# CHIRURGIEN-DENTISTE

DIPLOME DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA

L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS

# Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

69, BOULEVARD GAMBETTA EN FACE LE CAFÉ TIVOLI M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS

IL GARANTIT SON TRAVAIL ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

# atteintes de Rhumatisme, Goutte, Arthrite, Torticolis, Lumbago, Névraigie, Douleurs, ont le plus grand intérêt à s'adresser à M. DELATTRE, rue Méaulens, à Arras, qui leur enverra gratuitement le moyen de se guérir radicalement en peu de temps.

# LA PHLEBITE

Voulez-vous vous mettre à l'abri de l'em bolie, l'accident le plus terrible de la phlébite? Si vous y avez échappé, voulez-vous éviter les enflures persistantes, les engourdissements, l'impotence qui résultent si sou vent des phlébites anciennes? Prenez à chaque repas un verre à liqueur d'Elixir de Virginie qui rétabira la circulation et fera disparaître toute douleur. Le facon, 4 fr. 50, franco. Paris, 2, rue de la Tacherie. Envoi gratuit de la brochure expli-

Le propriétaire gérant : A. COUESLANT.